



01/10/2021

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS SAISON 2022/2023

Septembre 2022

CHAMPIONNAT U17 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U16 R1 et R2	30
--	---------------------	-----------

Janvier 2023

CHAMPIONNAT U17 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U17 District 1 ^{ère} phase	30
--	--	-----------



Fin de saison 2022-2023

CHAMPIONNAT U17 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R1	24
CHAMPIONNAT U17 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R1	6
CHAMPIONNAT U17 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R2	6
CHAMPIONNAT U17 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U18 R2	17
CHAMPIONNATS U17 DISTRICT 2 ^{nde} phase	Accèdent en U18 R2	13
CHAMPIONNAT U17 R2 30 EQUIPES (3 x 10)	Rétrogradent U18 ou U19 District	7

Tableau de répartition des montées à mi-saison des 30 équipes issues des championnats U17 D1 – 1^{ère} phase :

REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESSION U17 R2 - 2022/2023			
District	Licenciés U15-U16	Nbe d'équipes	Nbe d'équipes à mi-saison (30)
16	601	1,80	2
17	905	2,71	3
19	432	1,29	1
23	184	0,55	1
24	593	1,78	2
33	2759	8,26	8
40	672	2,01	2
47	453	1,36	1
64	1162	3,48	3
79	848	2,54	3
86	802	2,40	2
87	611	1,83	2

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats. Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participent à ces championnats

- U17 R1 : 30 équipes réparties en trois poules de 10 équipes, avec matches aller/ retour sur toute la saison
- U17 R2 : 30 équipes issues des championnats départementaux 1^{ère} phase réparties en trois poules de 10 équipes avec matches aller sur la 2^{nde} phase de la compétition.

Les principes d'accèsion doivent être indiqués dans les règlements des compétitions départementales, en respectant les dispositions prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que celles incluses dans le règlement de la compétition.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U17 R1 ou U17 R2 ne peut pas, pour la saison suivante, accéder aux championnats régionaux U18 R1 ou U18 R2

Peuvent participer à ces championnats

- les joueurs de catégorie d'âge U17 et U16 – amateur ou sous contrat (aspirant ou apprenti)
- les joueurs de catégorie d'âge U15 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Modalités d'accession et de rétrogradation

Le nombre d'accessions et de rétrogradations est indiqué au tableau des montées et descentes des U17 Régionaux avec les précisions ci-après :

Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R1

Variabilité selon le nombre d'équipes issues du CN U17

Les équipes classées de la première place à la 8^{ème} place (incluse) de chacune des trois poules du championnat régional U17 R1 accèdent au championnat régional U18 R1 soit 24 équipes. En cas de vacance, il est fait appel à la meilleure équipe classée 9^{ème} du championnat régional U17 R1 et ainsi de suite (sauf l'équipe classée 10^{ème} et dernière) afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine

Le nombre d'accession des équipes U17 R1 vers U18 R1 est réduit à 23, 22, 21, ou 20 équipes en cas de d'engagement d'une, deux, trois ou quatre équipes du Championnat National U17 en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accessions des équipes U17 R1 au championnat régional U18 R2

Les équipes classées de la 9^{ème} à la 10^{ème} place de chaque poule du championnat U17 R1 intègrent le championnat régional U18 R2, sauf dispositions particulières énoncées au paragraphe précédent liées à la vacance.

Le nombre d'équipes intégrant le championnat régional U18 R2 est fonction du nombre d'engagement des équipes issues du championnat national U17, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Il peut passer à 7, 8, 9, 10 ou 11 équipes suivant le nombre d'engagés en U18 R1 (5 équipes maximum).

Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R1

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 2^{nde} place de chaque poule U17 R2 accèdent au championnat régional U18 R1. En cas de vacance, il est fait appel à l'(es) équipe(s) classées meilleure 3^{ème} du championnat régional U17 R2 et ainsi de suite (sauf les équipes classées 10^{ème} et dernière) afin d'obtenir des poules de 10 équipes, en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Accessions des équipes U17 R2 au championnat régional U18 R2

Les 17 équipes, classées de la 3^{ème} place à la 7^{ème} place ainsi que les deux meilleures équipes classées 8^{ème} des trois poules, en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la LFNA, accèdent au championnat régional U18 R2. En cas de désistement, il sera fait appel à l'autre équipe classée 8^{ème}. A défaut, on appliquera la même méthode avec les équipes classées derrière le dernier accédant en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sauf le dernier de chaque poule.

Accession des équipes U17 District 1^{er} Niveau en U18 R2

Une équipe désignée par chacun des 12 Districts organisant un championnat U17 1er Niveau accèdera au championnat U18 R2, ajoutant une équipe supplémentaire par le District de la Gironde, soit un total de 13 accédants.

Autres équipes disputant le championnat régional U17 R2

Toutes les autres équipes non maintenues dans le cadre des points ci-dessus descendent et ont la faculté de s'engager en championnat U18 ou U19 DISTRICT ou INTERDISTRICTS.

3/ Calendriers et Heures des matches

- période hivernale du 15 novembre au 15 février : 15h00
- en dehors de cette période : 15h30
- Lever de rideau : 13H00 ou 13H30

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des R.G. de la L.F.N.A.

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

7/ Dispositions diverses

a) remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats régionaux U17 R1 et R2 qui peut être l'équipe (2) d'un club dont l'équipe (1) participe au championnat national U17.